

**DÉCISION N°2020-289 DU 7 SEPTEMBRE 2020
PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE**

La directrice générale de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu la décision n° 2018-260 du 25 octobre 2018, relative aux délégations de signature.

DÉCIDE**Article 1**

En l'absence de M. Guilhem BLANCHARD, Directeur de programme sa signature est déléguée à M. Vincent CHATALIC, Directeur de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature.

Article 2

La présente décision produira ses effets entre le jeudi 1 octobre 2020 et le vendredi 16 octobre 2020 inclus.

La directrice générale,



Marie-Luce BOUSSETON